

Pourquoi le SCFP s'engage pendant la campagne électorale municipale?

Le 2 novembre 2025, les citoyennes et citoyens du Québec seront appelés aux urnes pour choisir leurs représentants municipaux. Le SCFP y sera présent parce que l'enjeu est trop important pour rester silencieux.

Nous représentons près de 50 000 travailleuses et travailleurs du secteur municipal – cols bleus, cols blancs, professionnels, pompiers, chauffeurs et opérateurs du transport collectif et bien d'autres – répartis dans trois grands secteurs : le Secteur municipal, le Secteur transport terrestre et le Secteur incendie. Ces membres sont en première ligne des services publics municipaux, à tous les jours.

Par ailleurs, les élections municipales concernent l'ensemble de nos 140 000 membres. Les décisions prises à l'échelle municipale influencent directement nos milieux de travail, la qualité des services à la population, l'organisation du territoire, le financement des infrastructures, l'accès au transport collectif, et bien plus encore.

Un syndicat ne peut pas se limiter à négocier des conventions collectives. Sa mission fondamentale est de défendre les intérêts collectifs – dans les milieux de travail comme dans l'espace public. Cela signifie ; informer, mobiliser et faire entendre la voix des travailleuses et travailleurs là où les décisions se prennent.

Prendre la parole, c'est refuser de laisser les autres décider à notre place. Il s'agit d'exercer pleinement notre rôle syndical et c'est pourquoi le SCFP invite toutes ses sections locales et ses 140 000 membres à s'engager activement dans cette campagne électorale municipale.

1. Mission fondamentale du syndicat : défendre les intérêts collectifs

Un syndicat n'est pas qu'un outil de négociation. Sa mission est aussi de :

- Défendre les droits et les conditions de travail des membres ;
- Promouvoir la justice sociale ;
- Protéger les services publics ;
- Influencer les décisions qui touchent le monde du travail.

Or, les décisions politiques, même municipales, influencent directement tout cela. Le syndicat a donc la responsabilité d'y participer.

2. Représenter les travailleurs et travailleuses du milieu municipal

Le SCFP représente près de 50 000 personnes œuvrant dans les services municipaux : cols blancs, cols bleus, professionnels, pompiers, et personnel lié au transport en commun...

La municipalité peut agir dans :

- La gestion des ressources humaines en fonction de ses responsabilités ;
- L'organisation et la prestation des services (y compris le recours ou non à la sous-traitance) ;
- Les budgets affectés aux salaires, aux équipements et aux conditions de travail.

En période électorale, alors que se dessinent les choix pour les années à venir, le syndicat doit surveiller de près les engagements et les orientations politiques.

3. Outiller les membres pour un vote éclairé

Le syndicat a aussi une responsabilité d'éducation citoyenne. Il peut :

- Expliquer comment les élections influencent directement les services publics et les conditions de travail ;
- Offrir de l'information claire et accessible sur les enjeux municipaux ;
- Outiller les membres pour qu'ils fassent un choix éclairé, aligné avec leurs valeurs de travailleuses et travailleurs.

4. Faire entendre la voix des travailleurs dans le débat public

Durant une campagne électorale, les entreprises, les groupes d'intérêt et les élus prennent la parole publiquement. Si les syndicats se taisent, la voix des travailleurs et des travailleuses sera absente du débat.

Assumer notre responsabilité sociale, c'est :

- Mettre de l'avant des enjeux souvent ignorés par les partis ;
- Rappeler que le travail, les services publics et les droits syndicaux font pleinement partie des décisions politiques à venir.

5. Ne pas agir, c'est laisser les autres décider à notre place

Si un syndicat s'abstient par crainte d'enfreindre la loi ou de paraître partisan :

- Il abandonne le terrain aux employeurs et aux groupes d'intérêt ;
- Il perd une occasion de faire pression pour de meilleures décisions ;
- Il manque à son devoir de représentation politique des membres.

Un syndicat a la responsabilité de :

- Défendre les intérêts de ses membres ;
- Les informer et les mobiliser ;
- Exercer une vigilance politique, même en période électorale.

Il peut le faire pendant les élections municipales, en respectant le cadre de la loi. Il ne peut pas rester silencieux lorsque des choix politiques influencent directement la vie, le travail et les droits de ses membres.

Inscrivez-vous à la **liste d'action politique** pour être tenue au courant de nos activités dans le cadre des élections municipales

SCFP
Syndicat canadien de
la fonction publique



NOUS